

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple – Un But – Une Foi



000238

N°-----/MCC/DA/Dir/a.b

**MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION**

Dakar, le

**10 FEV. 2021**

*Le Ministre*

### COMMUNIQUE

Après leur avoir accordé un appui de 3 milliards de Francs dans le cadre du fonds Force COVID-19, Monsieur le Président de la République a encore manifesté toute sa sollicitude aux acteurs des Arts et de la Culture en leur dédiant un appui spécial de 2,5 milliards de Francs pour atténuer les effets de la pandémie dans leur secteur.

Dès le 24 décembre 2020, Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication en a informé les bénéficiaires avant de les convier à une réunion de partage et d'informations, le 31 décembre 2020 à la maison de la presse.

Cette réunion a permis de définir le champ d'intervention du fonds et son mode de gouvernance pour sa mise en œuvre et le suivi de son exécution.

Tenant compte de l'impératif du respect des mesures barrières et des leçons retenues de la première expérience de la répartition du fonds COVID-19, le département a décidé, pour cette opération, de recourir à des procédures simplifiées et dématérialisées de paiement aux bénéficiaires grâce aux services d'un opérateur de transfert d'argent.

Après avoir reçu les listes des bénéficiaires des différentes organisations et associations professionnelles à l'issue du délai qui leur était imparti pour leur dépôt, une équipe d'opérateurs du ministère de la Culture et de la Communication a procédé pendant 12 jours à la vérification minutieuse des informations figurant sur les états soumis qui ont révélé des cas de doublons et de non-conformité. Ce processus a abouti à l'établissement d'une liste d'acteurs éligibles pour un paiement effectif prévu dans le courant de cette semaine selon la répartition du tableau ci-joint.

Toutefois, les personnes qui s'estimeront lésées ou omises pourront faire des recours en fournissant les éléments d'appréciation afin d'être intégrées éventuellement parmi les bénéficiaires dans la limite du montant prévu à cet effet sur une période d'un mois à compter de la date de publication de ce communiqué. *W*

Sous-secteurs	Nombre de Bénéficiaires	Montant par bénéficiaire	Montant
Musique	8343	122 000	1 017 846 000
Arts Visuels	1128	125 000	141 000 000
Cultures Urbaines	1430	100 000	143 000 000
Mode et stylisme	96	100 000	9 600 000
Cinéma et audiovisuel	743	125 000	92 875 000
Patrimoine	16	125 000	2 000 000
Conte	119	100 000	11 900 000
Théâtre	5696	100 000	569 600 000
Danse	4000	100 000	400 000 000
Livre et Lecture	337	125 000	42 125 000
Communicateurs Traditionnels	500	100 000	50 000 000
Omissions et réclamations			20 054 000
<b>TOTAL</b>			<b>2 500 000 000</b>



**Monsieur Abdoulaye DIOP**  
**Ministre de la Culture**  
**et de la Communication**